

Demande de rémunération de la plus-value écologique et de transfert des garanties d'origine pour les installations de production d'énergie renouvelable

Je désire vendre la plus-value écologique de mon installation de production à IB-Murten et renonce à toute commercialisation à des tiers.


Référence client: _____ (voir facture d'électricité)
Prénom/Nom: _____
Rue et numéro du bâtiment: _____
NPA/Localité: _____
N° de tél.: _____
Adresse électronique: _____

Pour que nous puissions procéder au transfert automatique des garanties d'origine, le formulaire d'ordre permanent ci-joint (formulaire pronovo FO 08 41 22) doit être renseigné et joint à la présente demande après signature.

Cette demande peut être résiliée chaque année avec effet au 31 décembre.

Date:

Dignature:

	Etablissement de service Formulaire pour la création d'un ordre permanent GO		FO 08 41 22
	Edition/date: 01.07.2018	Contrôle: 08	Nom du fichier: FO 08 41 22 Formular HKN-Dauerauftrag

Formulaire pour la création d'un ordre permanent GO (Garantie d'Origine)

Le formulaire est utilisé pour créer dans le système GO CH un **ordre permanent pour la transmission de garanties d'origine du compte A (exploitant d'installation) vers le compte B (négociant / fournisseur d'électricité)**.

Attention: pour les exploitants d'installation ayant un accès en ligne au système GO CH, ce service est payant. Les exploitants d'installation ayant un accès en ligne au système GO CH peuvent créer directement un ordre permanent dans le système GO CH.

Compte A (exploitant d'installation émetteur GO):

Nom du gestionnaire	
Rue / n°	
NPA/localité	

Compte B (négociant/fournisseur d'électricité):

négociant fournisseur d'électricité

Nom du négociant/fournisseur d'électricité	Industrielle Betriebe Murten
ID de l'entreprise (selon système GO CH)	32XIND2568 ID9900000718
Rue / n°	Irisweg 8
NPA/localité	3280 Murten

Par la présente, nous confirmons pour l'installation de production

Nom (dans le système GO CH)

n° GO/n° projet SRI

La ventilation des garanties d'origine conformément aux proportions suivantes:

Part de l'exploitant d'installation: 0 %

Part du négociant/fournisseur d'électricité: 100 %

Valable du:

Valable jusqu'au:

Lieu, date:

Signature
de l'exploitant d'installation

Signature/cachet
du négociant/fournisseur d'électricité

Cet avis de ventilation peut être révoqué à tout moment vis-à-vis de Pronovo. Si cet avis de ventilation est révoqué par l'une des parties ou par les deux, 100% de la garantie d'origine est attribuée à l'exploitant d'installation.

Cette attribution de 100% de la GO à l'exploitant d'installation subsiste jusqu'à ce que Pronovo reçoive un autre avis régissant la ventilation de la GO entre l'exploitant d'installation et le négociant/fournisseur d'électricité. La ventilation est modifiée à compter du mois suivant la réception de l'avis de ventilation par Pronovo.